

## SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 7 NOVEMBRE 2024

N° 22-2024

#### Élection de la Commission d'Appel d'Offres

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni jeudi 7 novembre 2024 à 9 heures 30 en présentiel à Saint-Lô, 586 rue de l'exode, bâtiment EQUINOXE, salle N°2, sur convocation du 31 octobre 2024.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : M. Hervé LE GENDRE

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

Nombre de membres	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'abstentions
10	8	8	0	0

#### **PARTICIPANTS** (avec voix délibérative) :

##### **Membres titulaires** :

M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIÈRE M. Sylvain LETOUZÉ	Conseillère régionale – Région Normandie Conseiller régional – Région Normandie
M. Fabrice LEMAZURIER M. Louis JANNIERE	Conseiller communautaire - Président de Saint-Lô Agglo Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de Saint-Lô

##### **Membre suppléant** :

M. Hervé LE GENDRE	Conseiller municipal – Ville de Saint-Lô
--------------------	--

#### **EXCUSÉS** :

M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô

## Renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres

Vu les dispositions des articles L. 1411-5, L. 1414-2 et L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 21-2024 du 22 octobre 2024 du comité syndical du SMPH relative au renouvellement de la commission d'appel d'offres et à la décision d'organiser une nouvelle élection de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants ;

Considérant le dépôt de la liste de 10 candidats composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants effectué par l'élu désigné, M. Jean-Claude BRAUD, le 28 octobre 2024 à 10 heures 03 par courriel à [information@polehippiquestlo.fr](mailto:information@polehippiquestlo.fr) ;

Compte-tenu qu'une seule liste de candidats a été déposée et que l'article L. 2121-21 dispose qu'il n'y a pas lieu de tenir le vote au scrutin secret et que la commission d'appel d'offres est constituée immédiatement ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique, à l'unanimité des membres participants décide de la constitution de la commission d'appel d'offres comme suit :

### Président de la commission d'appel d'offres

**M. Jean MORIN**, Président du syndicat mixte du Pôle Hippique

### Membres titulaires

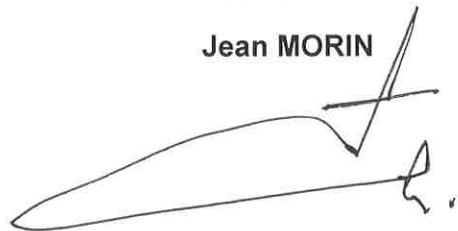
**Mme Malika CHERRIÈRE**, Région Normandie  
**M. Hervé AGNÈS**, Département de la Manche  
**Mme Stéphanie CANTREL**, Ville de Saint-Lô  
**Mme Louis JANNIERE**, Saint-Lô Agglo  
**Mme Florence MAZIER**, Région Normandie

### Membres suppléants

**M. Jean-Claude BRAUD**, Département de la Manche  
**M. Sylvain LETOUZÉ**, Région Normandie  
**Mme Emmanuelle LEJEUNE**, Ville de Saint-Lô  
**M. André DENOT**, Département de la Manche  
**M. Fabrice LEMAZURIER**, Saint-Lô Agglo.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
**Le Président du Syndicat Mixte  
du Pôle Hippique de Saint-Lô,**

**Jean MORIN**



*En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*